



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Vue du Ciel Réservoir de Lou Dougnou - Commune de PANAZOL

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MARDI 15 MARS 2022
N°01/22**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars 2022, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable **VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents :

MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Didier CHARPENTIER, Thierry GOURAUD, Xavier ABBADIE, MME Marie AUFAURE, MM. Pascal AUVERT, Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOUILLLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Eric PAULHAN, Anthony RICQ, Gille ROQUES, Jacques BERNIS, Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Jean Marie MIGNOT, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, MME Elodie FEIFER, M. René PARAUD, MME Séverine DUREISSEIX, M. Guillaume ANTENOR, MME Danielle MASSY, Gérard TRICONE, Fernand LAVIGNE, Loïc GAYOT, Sylvain CASSORE, MME Marie LINET, M. Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, MM. Christian CHIROL, Moïse BONNET, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Sébastien FISSOT, Didier GRABIAUD, Yoann RUFFEL, Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean Claude LATHIERE, MME Agnès VARACHAUD, MM. Thierry DAUCHARD, Paul HURAUULT, Bruno DESSANE, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

M. Emmanuel BAUDET, MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Nicolas ANDRIEUX, MME Elodie CLEMENT, MM. Frédéric MECHIN, Pierre PETILLON, MME Christelle PEYROT, MM. Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, MMES Nathalie BUISSON, Sylvia COSTE, MM. Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, Serge DESBORDES, Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Hubert DOUDET, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Michel BAZIN, Guy RATINAUD, MME Lies SWIDERSKI, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, M. Vincent VENDRAMINI, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Patrick LEBEDEL, Bertrand JAYAT, Bernard DEMOULINS, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Eric BOULESTEIX, Eric GERVEIX, Christian MICHAUD, MME Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUILLERDIER, MMES Marie Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, M. Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUNOZ, Tania VALLAT et MM. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Cinquante-huit membres composent l'assemblée de ce jour et 2 pouvoirs ont été transmis au Président.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE / APPROBATION DU PROCES-VERBAL / MODIFICATION DE LA LISTE DES DELEGUES

- A) Désignation du secrétaire de séance
- B) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 07 décembre 2021
- C) Changement de délégués

II. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE DE DETERMINATION DE LA PRESSION PHYTO-SANITAIRE ET AUTRES POLLUANTS SUR LE CAPTAGE DE LA GRILLERE A SAINT GERMAINE LES BELLES

III. RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

- A) Compte rendu de la commission travaux du 25 janvier 2022
- B) Compte rendu de la commission des sites du 25 janvier 2022
- C) Compte rendu de la commission consultative du 1^{er} mars 2022

III. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

- A) Compte rendu de la commission travaux du 25 janvier 2022
- B) Compte rendu de la commission des sites du 25 janvier 2022
- C) Compte rendu de la commission consultative du 1^{er} mars 2022

IV. INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION

- A) Délégations et attributions au Bureau
- B) Délégations et attributions au Président

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations et de M. MALEYRIE, Trésorier principal de la collectivité de LIMOGES BANLIEUE. **Cinquante-huit membres** composent l'assemblée de ce jour et **2 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de M. Gilles GIBAUD de l'Université de Limoges, MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières de Mme Agnès VARACHAUD et de M. Thierry DAUCHART de la commune de SAINT MATHIEU.

Il présente ensuite l'agent récemment recruté à l'assemblée du Syndicat : Mme Maëva MUNOZ en charge de l'accueil depuis le 1^{er} février 2022.

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Gaëtan GOUMILLOUX, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne, est désigné secrétaire de séance.

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 DECEMBRE 2021**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

✓ **CHANGEMENT DE DELEGUES**

Modification de la liste des délégués du Comité Syndical pour la commune de SAINT MATHIEU

Par arrêté préfectoral du 10 février 2022, la commune de SAINT MATHIEU a été autorisée à adhérer au Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE. Conformément aux nouveaux statuts du Syndicat intégrant l'extension du périmètre syndical, la commune de SAINT MATHIEU a ainsi désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical par délibération du conseil municipal en date du 04/03/2022.

Commune et nom du Maire	Nom et prénom des membres ou délégués	D.T./D.S.
Saint MATHIEU – 87440 Mme Agnès VARACHAUD	VARACHAUD Agnès	D.T.
	DAUCHART Thierry	D.T.
	DOMBRAY Eric	D.S.
	PAILLOT Gwenaëlle	D.S.

Modification de la liste des délégués du Comité Syndical pour la commune SAINTE MARIE DE VAUX

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 07 février 2022, le Comité Syndical a été informé de la modification des délégués de la commune SAINTE MARIE DE VAUX par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2021.

Mme Valérie DUMAINE a été nommée délégué titulaire en remplacement de M. Pierre DELHOUME
M. Patrick CHAMBORD a été nommé délégué suppléant en remplacement de Mme Valérie DUMAINE.

Modification de la liste des délégués du Comité Syndical pour la Communauté de Communes VAL DE VIENNE

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a été informé de la modification des délégués de la Communauté de Communes Val de Vienne par délibération du conseil communautaire du 09 décembre 2021.

M. Nicolas ANDRIEUX a été nommé délégué titulaire en remplacement de M. Yves JASMAIN
M. Patrice POT a été nommé délégué suppléant en remplacement de M. Nicolas ANDRIEUX
M. Gautier CAUBEL a été nommé délégué suppléant en remplacement de M. Jacques SAGUEZ.

✓ MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : dit que la commission de contrôle est composée comme suit :

Président : **M. Maurice LEBOUTET** ;

1^{er} délégué titulaire :

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL, Vice-Président en charge de la commission ;

2^{ème} déléguée titulaire :

Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX ;

3^{ème} délégué titulaire :

M. Gaston CHASSAIN, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

4^{ème} délégué titulaire :

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

5^{ème} délégué titulaire :

M. Jean Claude DUPUY, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE.

1^{er} délégué suppléant :

M. Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS ;

2^{ème} délégué suppléant :

M. Jean Pierre FRUGIER, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne ;

3^{ème} délégué suppléant :

M. Michel SARRE, délégué titulaire de la commune de PIERRE BUFFIERE ;

4^{ème} délégué suppléant :

M. Lucien DUROUSSEAUD, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

5^{ème} délégué suppléant :

M. Serge CORREIA, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne.

✓ **MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : dit que la commission consultative est composée comme suit :

Président : **M. Maurice LEBOUTET** ;

1^{ère} déléguée titulaire :

Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX,
Vice-Présidente en charge de la commission ;

2^{ème} délégué titulaire :

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL ;

3^{ème} délégué titulaire :

M. Gaston CHASSAIN, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

4^{ème} délégué titulaire :

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

5^{ème} délégué titulaire :

M. Jean Claude DUPUY, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE.

1^{er} délégué suppléant :

M. Sébastien FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS ;

2^{ème} délégué suppléant :

M. Jean Pierre FRUGIER, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne ;

3^{ème} délégué suppléant :

M. Bertrand DESBORDES, délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL ;

4^{ème} délégué suppléant :

M. Lucien DUROUSSEAUD, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

5^{ème} délégué suppléant :

M. Serge CORREIA, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne.

✓ **MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES SITES**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : dit que la commission des sites est composée comme suit :

Président : **M. Maurice LEBOUTET** ;

1^{er} délégué titulaire :

M. Jean DUCHAMBON, délégué titulaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin,
Vice-Président en charge de la commission ;

2^{ème} délégué titulaire :

M. Lucien DUROUSSEAUD, déléguée titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

3^{ème} déléguée titulaire :

Mme Françoise GARNIER, déléguée titulaire de la commune de MEILHAC ;

4^{ème} délégué titulaire :

M. Gérard TRICONE, délégué titulaire de la commune de LAVIGNAC ;

5^{ème} délégué titulaire :

M. Cédric GEORGES, délégué titulaire de la commune de ROYERES.

1^{er} délégué suppléant :

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL ;

2^{ème} délégué suppléant :

M. Frédéric LAPEYRONNIE, délégué titulaire de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX ;

3^{ème} délégué suppléant :

M. Philippe ROUGERIE, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

4^{ème} délégué suppléant :

M. Jean Claude DUPUY, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE.

5^{ème} délégué suppléant :

M. Hubert DOUDET, délégué titulaire de la commune de FLAVIGNAC.

✓ **MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : dit que la commission communication est composée comme suit :

Président : **M. Maurice LEBOUTET** ;

1^{er} délégué titulaire :

M. Jean DUCHAMBON, délégué titulaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, Vice-Président en charge de la commission ;

2^{ème} délégué titulaire :

M. Loïc GAYOT, déléguée titulaire de la commune des CARS ;

3^{ème} déléguée titulaire :

Mme Séverine DUREISSEIX, déléguée titulaire de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX ;

4^{ème} délégué titulaire :

M. Christian CHIROL, délégué titulaire de la commune de PAGEAS ;

5^{ème} délégué titulaire :

M. Didier LEYRIS, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

1^{er} délégué suppléant :

M. Louis GALTIER, délégué titulaire de la commune de SAINTE MARIE DE VAUX ;

2^{ème} délégué suppléant :

M. Gilles ROQUES, délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne ;

3^{ème} déléguée suppléante :

Mme Agnès VARACHAUD, déléguée titulaire de la commune de SAINT MATHIEU ;

4^{ème} délégué suppléant :

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole ;

5^{ème} délégué suppléant :

M. Gaston CHASSAIN, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole.

✓ **MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : dit que la commission des finances est composée comme suit :

Président : **M. Maurice LEBOUTET** ;

1^{er} délégué titulaire :

M. Gaston CHASSAIN, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, Vice-Président en charge de la commission ;

2^{ème} délégué titulaire :

M. Pascal THEILLET, déléguée titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

3^{ème} délégué titulaire :

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL ;

4^{ème} déléguée titulaire :

Mme Séverine DUREISSEIX, délégué titulaire de la commune de LA CHAPELLE MONTBRANDEIX ;

5^{ème} délégué titulaire :

M. Jean Claude DUPUY, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE.

1^{er} délégué suppléant :

M. André DUBOIS, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE ;

2^{ème} délégué suppléant :

M. Loïc GAYOT, délégué titulaire de la commune des CARS ;

3^{ème} délégué suppléant :

M. Philippe JANICOT, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole ;

4^{ème} délégué suppléant :

M. André SOURY, délégué titulaire de la commune de SAINT LAURENT SUR GORRE ;

5^{ème} délégué suppléant :

M. Karl PERIGAUD, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

✓ **PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE DE DETERMINATION DE LA PRESSION PHYTO-SANITAIRE ET AUTRES POLLUANTS SUR LE CAPTAGE DE LA GRILLERE A SAINT GERMAIN LES BELLES**

Monsieur le Président laisse la parole à M. Gilles GIBAUD pour cette présentation.

Monsieur GUIBAUD présente les résultats de l'échantillonnage passif réalisé sur une année sur le captage de la Grillère.

Les Conclusions :

- 🌱 Les premières données permettent de mieux appréhender l'environnement du captage :
 - Les molécules retrouvées sont en cohérence avec l'occupation du BV
 - Contamination générale faible à l'exception d'un métabolite d'herbicide utilisé : le S-métolachlore (5t/an en Haute-Vienne vendu)
- 🌱 Rôle important de l'alternance période sèche période pluvieuse pour la remobilisation du métolachlore-ESA
- 🌱 Constitution d'un stock de métolachlore-ESA : persistance de l'ordre de 3 ans (Bibliographie) à partir de l'arrêt de l'apport du S-métolachlore

Les perspectives :

- 🌱 Conforter les données à l'échelle régionale (de nombreux captages sont contaminés par les métabolites) pour proposer une stratégie de protection de la ressource, mais cette étude dessine des contours d'actions de correction à l'échelle du BV/champ captant
- 🌱 Limiter les usages de la molécule source S-métolachlore, mais attention à l'herbicide de remplacement : AVOIR UNE VISION GLOBALE USAGE PESTICIDE
- 🌱 Forte rotation des parcelles utilisant des pesticides sur les champs captant : limitation des actions de maîtrise foncière, mais accompagner les pratiques de conduite sans pesticides sur cette zone stratégique, au final peu d'exploitations concernées au vu de la taille des BV/champ captant
- 🌱 Mise en place de dilution : suffisance de la ressource utilisée, vulnérabilité
- 🌱 Mise en place de traitement : coût vs. Taille des captages



M. Jacques Bernis, délégué de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, demande comment expliquer que c'est « la Petite Briance » la plus polluée ?

M. GIBAUD explique que la concentration des micropolluants dans la Petite Briance est plus importante car c'est l'exutoire de l'ensemble du Bassin versant mais que les résultats sont sur des concentrations faibles de l'ordre du nanolitre.



M. Jacques Bernis, délégué de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, demande si l'usage des médicaments vétérinaires est en augmentation ?

M. GUIBAUD répond par la négative. Il explique que les résidus trouvés proviennent essentiellement des effluents humains.

✓ **RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS**
- Compte rendu de la commission travaux du 25 janvier 2022

Monsieur le Président donne la parole à M. Pascal THEILLET, Vice-Président, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

- Compte rendu de la commission des sites du 25 janvier 2022

Monsieur le Président donne la parole à M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

- Compte rendu de la commission consultative du 1^{er} mars 2022

Monsieur le Président donne la parole à Mme Séverine DUREISSEIX, Vice-Présidente, pour présenter le compte rendu de la commission.

Le comité prend acte de cette présentation.

✓ **AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**
VISEE LE 10 NOVEMBRE 2016

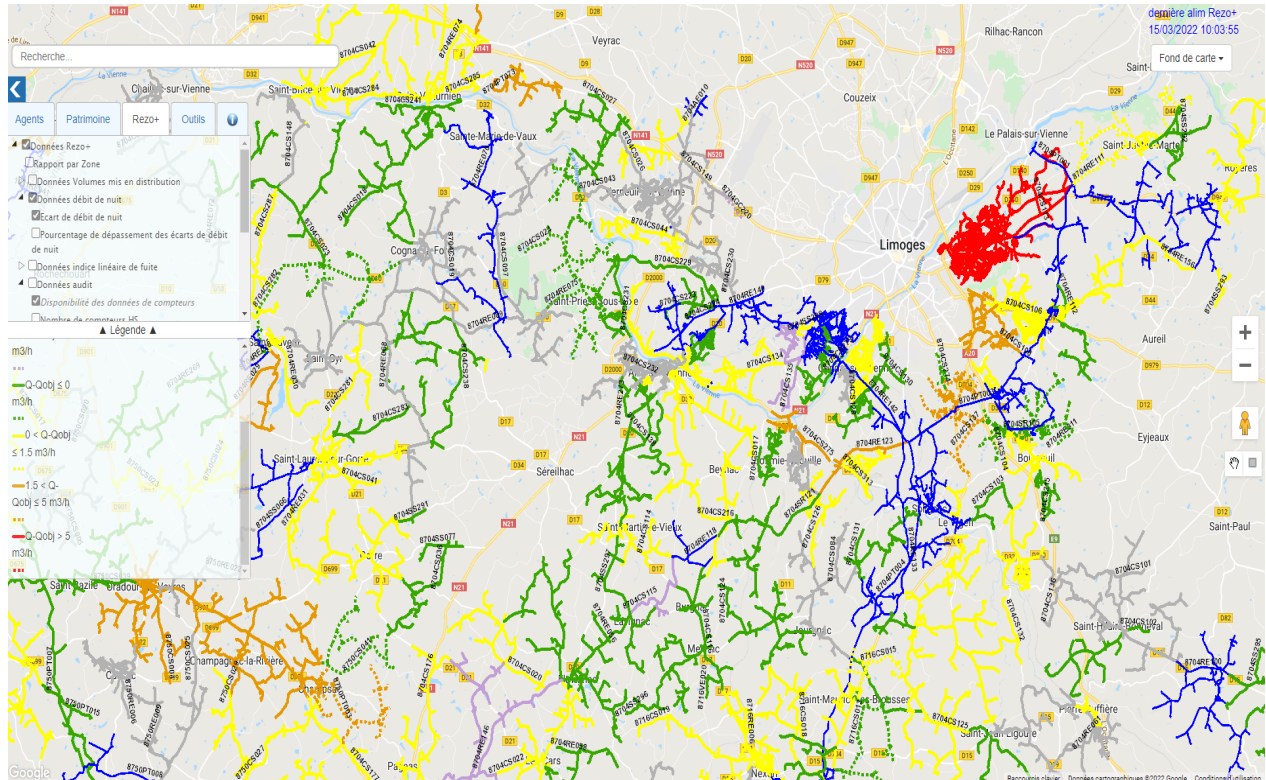
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : *approuve le contenu de l'Avenant n°6 et ses annexes ;*

Article 2 : *autorise Monsieur le Président à signer l'Avenant n°6 et à faire respecter les droits et obligations des différentes parties.*

✓ **PENALITE POUR OBJECTIF NON ATTEINT SUR LE RENDEMENT DE RESEAU EN 2020**

Monsieur le Président, laisse la parole à M. David TONNELIER concernant cet objectif non atteint.



M. David TONNELIER explique que depuis quelques mois, malgré les réparations de casses, le secteur maillé de la commune de PANAZOL connaît des pertes d'eau assez importantes de l'ordre de 8 à 10m³/heure.

A ce titre, il propose que de nouveaux équipements tels qu'une vanne de modulation de pression et des capteurs soient installés sur ce secteur afin de limiter les pertes en eau. Ces travaux représentent un montant de 25 000 € HT. Il demande si ces travaux ne peuvent pas être à titre compensatoire de la pénalité à appliquer.



M. Sébastien FISSOT, délégué de la commune de RILHAC LASTOURS, demande depuis combien de temps ce problème de fuite sur la commune de PANAZOL existe ?

M. TONNELIER, explique que ce phénomène est récurrent depuis 4 à 5 mois et que ce problème persiste malgré les réparations de casses.

M. PAULHAN, délégué titulaire de la commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE, dit que la mise en place de ces différents équipements ne sera que palliatif et demande combien de temps cela va prendre pour résoudre ce problème ?

M. TONNELIER, explique que cela aura un effet dès la pose de ces équipements en limitant les pressions la nuit et qu'ils permettront d'améliorer les recherches de fuites au quotidien. Il précise que ces équipements resteront à demeure.

M. FLEYTOUX explique que vu le volume total sur PANAZOL, les équipes de terrain perdent beaucoup de temps pour rechercher les fuites et que ces équipements seront jumelés avec d'autres équipements mobiles pour fiabiliser la recherche de fuites sur un réseau maillé.

M. Manuel VERGER, délégué de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, demande la nature de matériaux des conduites existantes sur la commune de PANAZOL ?

M. TONNELIER, précise qu'il s'agit principalement de conduite Fonte Grise, sauf exception (exemple : lotissement de Soudanas en PVC).



M. CASSORE, délégué titulaire de la commune de MARVAL, demande s'il a bien compris que les travaux de ces équipements seraient financés par le Syndicat à la place des pénalités.

M. le Président explique que ces investissements doivent être faits à court terme car le Syndicat n'a pas la capacité aujourd'hui de renouveler toutes les conduites en Fonte Grise dans un court délai.

M. Le Président demande l'avis de l'organe délibérant pour accepter la proposition de mise en place d'équipements par le délégataire à la place de l'application des pénalités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (dont 1 vote contre) :

Article 1 : décide de ne pas appliquer la pénalité d'un montant de 20 144,54 € pour non atteinte de l'objectif de rendement de réseau en 2020 ;

Article 2 : demande au Service des Eaux des Trois Rivières (SE3R) d'engager, sans délai, la pose de ces nouveaux équipements pour limiter les pertes en eau pour le compte du Syndicat VBG.

✓ **DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Vu la présentation du rapport par Gaston CHASSAIN, vice-président délégué aux finances ;

Considérant que le débat a porté sur **quatre phases** distinctes :

1° - Une analyse rétrospective de la structure financière portant sur une période de cinq ans (2017 - 2021) ;

2° - Une étude de la gestion de la dette au 1^{er} janvier 2022 ;

3° - Une étude prospective, visant à déterminer principalement la capacité d'investissement du Syndicat sur la période 2022 – 2026 ;

4° - Des données financières relatives aux ressources humaines qui comportent également des informations relatives à la structure des effectifs et à la durée effective du travail sur la période 2017 – 2021.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, prend acte de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires, au titre de l'année 2022 et sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

✓ **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION**

– Délégations et attributions au Bureau

1 – Mise en place du Compte Epargne Temps ;

2 – Protocole relatif au temps de travail au sein du SMAEP Vienne Briance Gorre ;

3 – Ressources Humaines : création de poste permanent suite à promotion interne et approbation du nouveau tableau des effectifs ;

4 – Ressources Humaines : création d'un poste permanent à temps complet ;

5 – Demande de subvention : sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle / Station de traitement des CROZES.

– Délégations et attributions au Président

1 – Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'interconnexion du réseau de distribution sur les communes de SAINT GENEST SUR ROSELLE, GLANGES et SAINT GERMAIN LES BELLES.

Classement final après négociation :

Candidats	NOTE CRITERE MONTANT DE L'OFFRE /50 points	NOTE CRITERE VALEUR TECHNIQUE /50 points	NOTE GLOBALE /100 points	CLASSEMENT DEFINITIF
1 - CONSEILS ETUDES ENVIRONNEMENT	46,22	30,88	77,09	3
2 - LARBRE Ingénierie	41,63	44,38	86,01	2
3 - INFRALIM SAS	50,00	38,38	88,38	1

La proposition retenue est celle de INFRALIM SAS 11 avenue du Bourdonnais – BP 47 – 23001 GUERET, pour un montant global de 16 486,25€ HT soit 19 783,20 € TTC.

✓ **INFORMATION AUX DELEGUES**

Prochaine assemblée générale le mardi 05 avril 2022 à 18h30 au siège du Syndicat VBG à AIXE SUR VIENNE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 15 mars 2022.

Le secrétaire de séance,



M. Gaëtan GOUILLLOUX

Délégué titulaire de la Communauté de Communes Val de Vienne